



Rapport d'activité 2022

Internat Social Scolaire Favre Chazière

Dispositif protection de l'enfance

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGE DU RESEAU NATIONAL PEP	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	6
– AGREMENT.....	6
– PRINCIPAUX AXES DU PROJET	6
LES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	8
– PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	8
– REPARTITION.....	9
– ORIGINE GEOGRAPHIQUE	10
– SCOLARITE	10
– TYPE DE MESURE.....	12
L'ACTIVITE.....	14
– DUREE DU SEJOUR	14
– NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE.....	15
TRAVAILLER EN PARTENARIAT	16
– TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES.....	16
– LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	16
L'ORGANISATION DU SERVICE.....	18
– LE PROJET DE SERVICE.....	18
– L'ORGANISATION INTERNE	19
RESSOURCES HUMAINES	20
– L'ORGANIGRAMME	20
– ARRIVEES / DEPARTS.....	21
– AJUSTEMENT DES POSTES.....	21
– ACTIONS DE FORMATION.....	22
PERSPECTIVES ET CONCLUSION	23

INTRODUCTION

L'Internat Social Expérimental Favre Chazière (ISEFC) a vécu une année riche en mouvements du personnel. Suite au départ de la direction courant 2022, l'association a souhaité mettre en place une direction de transition afin d'assurer la continuité de service et de garantir l'accompagnement des enfants.

Nous avons profité de cette année de transition pour repenser et formaliser un certain nombre d'outils de travail, comme les fiches de poste, les plannings de travail, les projets de groupe...

Ces documents de référence ont permis d'optimiser l'organisation et la pertinence du travail auprès des enfants qui nous sont confiés.

Ces évolutions organisationnelles et structurelles ont également permis d'amorcer et de donner une impulsion à de nouveaux projets en développant des actions déjà existantes en renforçant le lien avec les familles et en initiant de nouveaux partenariats.

L'internat a retrouvé un fonctionnement post-COVID, qui s'apparente à un retour à la normalité. En effet, les restrictions sanitaires et les contraintes associées, largement atténuées, ont permis de réintroduire les sorties, les rencontres familles / partenaires et plus largement l'ouverture vers l'extérieur.

Cette année 2022 s'est donc déroulée dans des conditions moins restrictives au niveau de la crise sanitaire, cela nous a permis de revisiter le fonctionnement de l'établissement en prenant appui sur le projet d'établissement rédigé en 2021

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 usagers et familles, accompagnés et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

L'Internat Social Expérimental Favre Chazière (ISEFC) a ouvert à la rentrée scolaire 2016-2017 suite à la délibération n° 2016-1186 du 2 mai 2016 de la Métropole de Lyon. Les locaux mis à disposition de la Métropole, en charge de la Protection de l'Enfance, par la Ville de Lyon, hébergeaient précédemment l'internat municipal Adolphe Favre (fermé en 2015). Il est situé au 86, rue Chazière dans le 4ème arrondissement de Lyon.

L'internat Social Expérimental Favre Chazière est habilité et financé par la Métropole de Lyon. À ce jour, la Métropole de Lyon finance 36 places d'hébergement à l'internat.

L'ISEFC est un établissement social au sens du 12ème alinéa des articles L 222-5 relatif aux jeunes pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-7 relatif aux établissements et services à caractère expérimental, L 313-1 et suivant, R 313-1et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

En tant que tel, il est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale. Sa création s'inscrit dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment celles de soutien à la parentalité et de diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement. Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance, affirme la nécessaire coordination des différents acteurs de la prise en charge et permet une modulation des temps d'accueil.

La loi du 14 mars 2016 entend que les efforts de diversification des prises en charge visés par la précédente loi soient poursuivis et pérennisés des structures jusqu'à présent expérimentales. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, en favorisant plus de protection et de stabilité dans le parcours (développement de la prévention, amélioration du repérage et du suivi des situations de danger...).

En outre, l'internat social est régi par la convention collective de 1966. Une convention de sous-location temporaire, concernant l'ISEFC, est établie entre la métropole de Lyon et l'ADPEP69/ML le 16 Août 2016. Elle est conclue pour une durée de 1 an et renouvelable 4 fois, soit jusqu'au 15 Août 2021.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET

L'internat propose un cadre de vie et de travail stable à des enfants qui connaissent des difficultés familiales et/ou environnementales compromettant leurs chances de réussite.

Les objectifs institutionnels renvoient autant aux difficultés sociales et/ou familiales qu'aux questions liées à la scolarité.

Ils supposent donc des pratiques, un fonctionnement et un encadrement éducatif visant, dans le même mouvement, à l'amélioration de la scolarité et à une prise en charge de difficultés plus globales (relationnelles, familiales, ...) incluant un soutien à la parentalité.

C'est ce double ancrage, dans l'action éducative et la scolarité, qui structure le projet de l'ISEFC et ses pratiques.

L'inscription dans le dispositif de protection de l'enfance est par ailleurs explicitement orientée vers la prévention. L'internat vient renforcer ou soutenir la mesure d'action éducative par ailleurs mise en œuvre par les services départementaux ou ceux du secteur associatif habilité.

L'ISEFC est une structure innovante qui peut aussi se penser comme un « entre deux » entre un placement et un retour en famille, ou inversement comme une solution en amont ou une alternative à un placement.

L'ISEFC permet de repenser la mission de prévention de protection de l'enfance à travers un meilleur suivi social et scolaire des jeunes et de leurs familles.

Les missions sous-jacentes seront la socialisation à travers le collectif, l'ouverture culturelle, l'éducation à la citoyenneté.

Leur exercice va requérir un fonctionnement partenarial ouvert avec, notamment :

- Une transparence des actions éducatives par le partage permanent des informations avec les jeunes, les familles et les services compétents.
- Une mise en place d'outils et d'actions visant l'épanouissement, la protection et la sécurité des jeunes accueillis.

Ce travail méthodologique doit permettre :

- Au jeune de bénéficier d'un accueil de qualité, de trouver sa place, de se voir offrir une prestation d'hébergement adaptée à ses besoins.
- D'inclure sa famille autant que possible dans son parcours et dans les prises de décisions. Le soutien à la parentalité est un des axes du travail conduit au quotidien.
- D'être créatif et en recherche constante d'amélioration dans l'accompagnement individuel.
- De travailler sur une base de valorisation des compétences des jeunes.
- D'évaluer les prestations en tenant compte de l'expression des jeunes, mais aussi des salariés et de l'ensemble des intervenants dans son parcours.
- De faciliter la remise en question professionnelle des salariés et leur évolution.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Pour objectiver les données et identifier les problématiques des jeunes, l'ISEFC a développé un processus afin d'identifier au mieux les jeunes pouvant bénéficier de l'accompagnement proposé à l'internat.

L'équipe de direction a mis en place une fiche de préinscription à renseigner par le travailleur social à l'origine de la demande et ce, avec l'aide de la famille. Cette première fiche permet de recueillir des éléments importants sur le jeune (histoire de vie, problématique familiale, santé, etc...) et son entourage. En parallèle, un recueil d'informations est sollicité auprès de l'établissement scolaire. Les réponses nous éclairent sur le comportement du jeune en tant qu'élève, sur ses éventuelles difficultés purement scolaires et cognitives.

« Le profil-type » des jeunes accueillis sur l'internat serait : primaires et collégiens présentant des difficultés scolaires (souvent en échec) et familiales. Si les problèmes scolaires rencontrés par les jeunes accueillis en internat représentent la face émergée de l'iceberg, les difficultés familiales, sociales ou environnementales sont inhérentes et à l'origine de ces carences.

Avec l'expérience, l'équipe de direction et l'équipe éducative peuvent désormais établir la pertinence d'un projet internat pour un jeune qui fait une demande. Plusieurs critères sont essentiels : notamment la motivation du jeune, l'implication de la famille, l'absence de pathologies (psychiques notamment) contraignantes et de notifications MDPH, exceptées AVS et parfois SESSAD.

La pertinence et la viabilité dans le temps de la prise en charge proposée par l'ISEFC, en tant que réponse d'accompagnement intermédiaire entre l'internat scolaire et la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), tient en grande partie à la justesse des orientations. La qualité de l'information transmise par le service demandeur et la bonne évaluation de la situation dans le cadre de la commission d'admission sont donc déterminantes pour assurer la cohérence entre la mission de l'établissement et les situations socio-psycho-familiales. Dans la réalité, la mission confiée à l'ISEFC risque parfois de s'apparenter à celle d'une MECS sans que les moyens disponibles soient comparables. Les attentes des partenaires, des services d'orientation et des familles doivent être proportionnées aux moyens, notamment éducatifs, alloués à l'établissement.

La mixité de genre reste une volonté des équipes. Nous veillons, dans les admissions, à tendre vers un certain équilibre même si dans les faits les demandes de garçons sont nettement plus nombreuses.

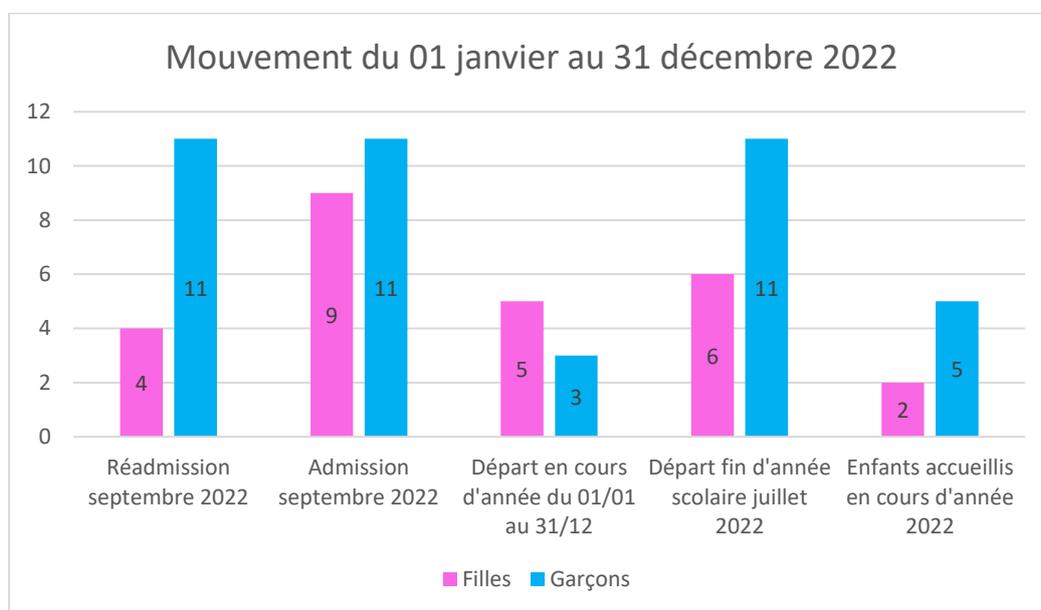
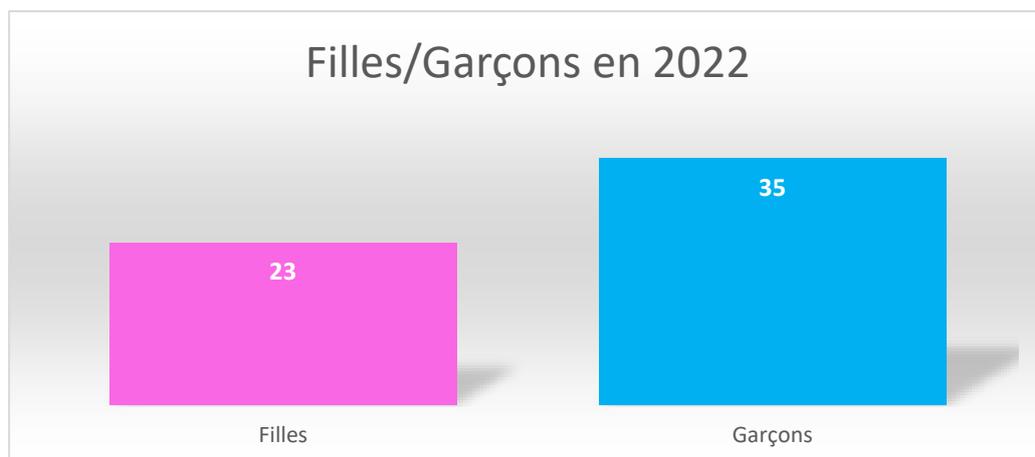
L'âge des enfants accueillis va de 6 à 14 ans, et ce en raison de la scolarisation vers les écoles primaires et les collèges. Cette tranche correspond à deux périodes très spécifiques de l'existence : la période de latence et l'adolescence, période importante durant laquelle se jouent des processus clefs autour de l'identité, de la sexualité, de la représentation, de l'appartenance, de la loi. Cette « préparation » à la vie d'adulte n'est pas aisée pour l'ensemble des enfants.

Les difficultés familiales, sociales, environnementales, scolaires des jeunes accueillis sur l'internat peuvent accroître un sentiment de mal être dans une période déjà souvent vécue comme « inconfortable ».

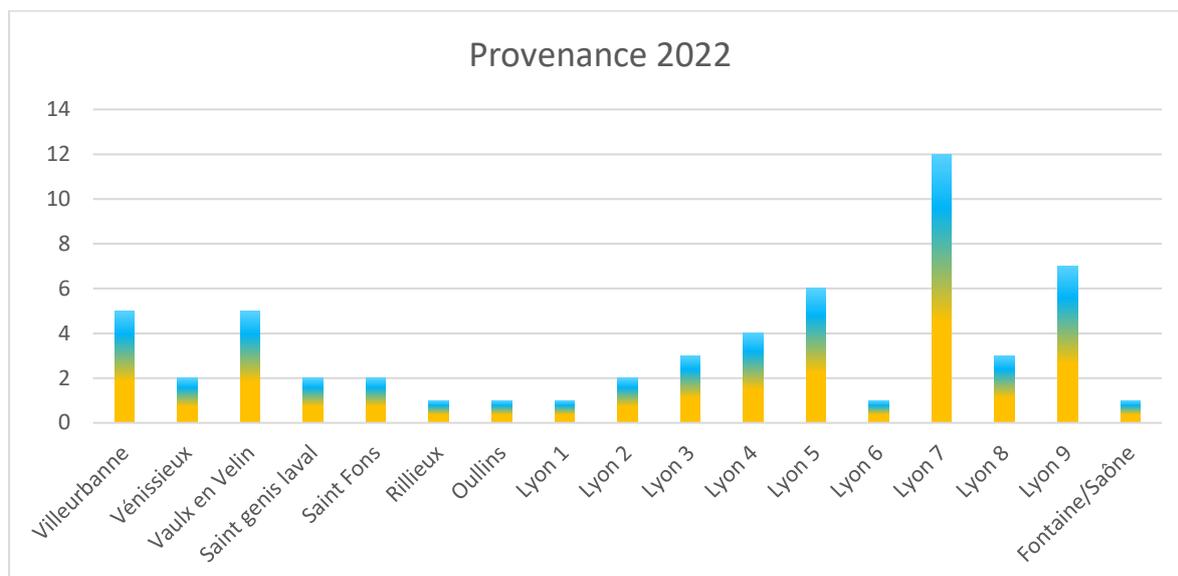
L'équipe éducative note des fragilités psychologiques de plus en plus nombreuses. Nous pouvons mesurer cet état de fait par le nombre croissant : de suivis psychologiques, d'accompagnements aux permanences adolescents du CMP, de consultations chez les médecins généralistes (mais plus pour se confier et non pour de réels examens cliniques). D'autres indicateurs viennent confirmer cette tendance : l'augmentation du nombre de scarifications, de crises de larmes, de situations de violence (verbale et physique). Le recours à des temps d'accompagnement individualisés sont plus que jamais nécessaires.

les équipes éducatives doivent être préparées à accompagner ces moments qui peuvent se révéler délicats. L'ensemble du personnel éducatif doit être formé pour cet accompagnement et ainsi donner des réponses adaptées à ces jeunes.

REPARTITION



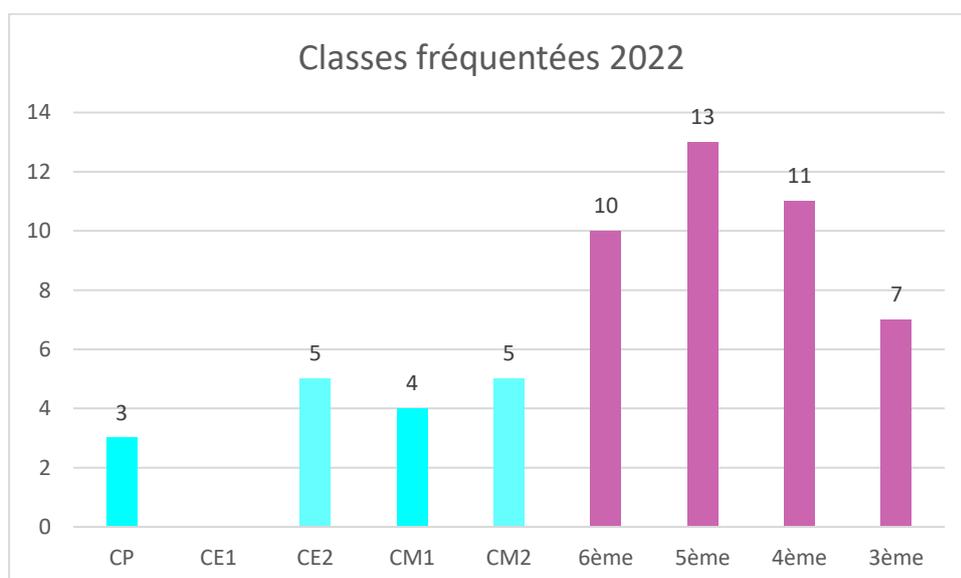
ORIGINE GEOGRAPHIQUE

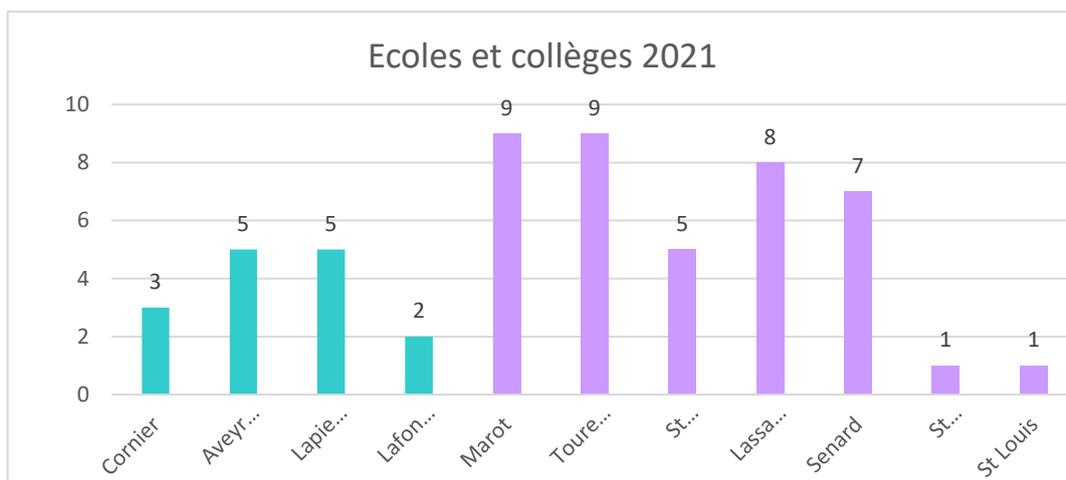


Contrairement aux autres années, nous constatons une réelle évolution de lieux de provenance des enfants. En effet, le nombre de « lyonnais » est largement majoritaire ce qui n'était pas le cas les autres années. De nombreux jeunes sont issus des 5e, 7e, 8e et 9e arrondissements de Lyon. Cette diversification est un marqueur important quant au développement de notre activité sur le territoire et l'accroissement du nombre de partenaires.

Si cette évolution est encourageante, le développement du partenariat avec d'autres secteurs moins représentés reste essentiel. Il est nécessaire d'ouvrir plus largement les admissions aux 59 communes qui composent la Métropole. Nous allons intensifier notre communication auprès des travailleurs sociaux de secteur afin de faire encore mieux connaître le projet de notre structure

SCOLARITE





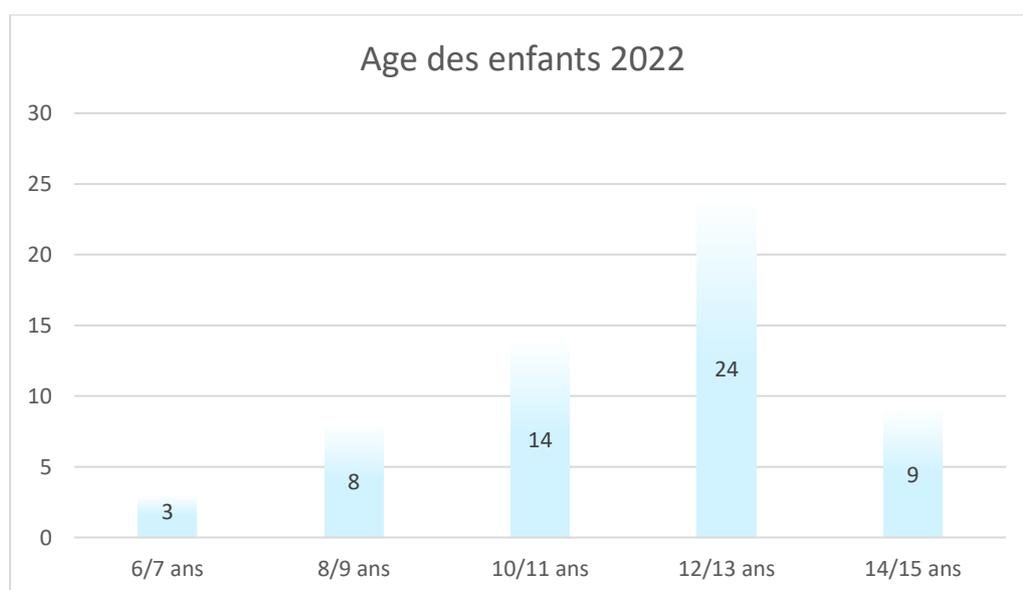
A l'image des années précédentes, les demandes d'admission concernent majoritairement des collégiens. La forte représentation des élèves de 6ème et 5ème témoigne de la complexité du passage de l'école élémentaire au collège.

Pour autant, comme cela était prévu sur le projet initial de la structure, il semble important d'ouvrir de manière plus conséquente le nombre de places disponibles à des élèves scolarisés en école élémentaire.

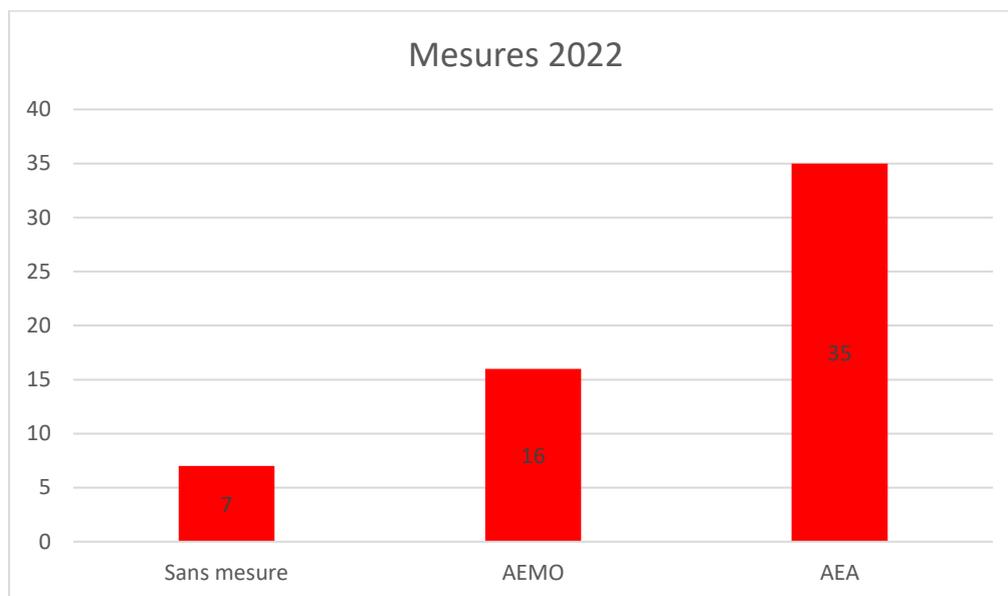
Dans la mesure où l'internat a pour vocation de situer son action dans le champ de la prévention, nous souhaitons pouvoir proposer notre accompagnement à de jeunes enfants. Intervenir de manière relativement précoce lors du développement de l'enfant peut permettre de favoriser certains apprentissages et acquisitions, mais également d'éviter une potentielle dégradation des situations.

De plus, nous souhaitons développer l'accueil de fratrie qui semble répondre à un vrai besoin des familles et apporte une complémentarité entre les enfants à l'internat.

En outre, le bénéfice secondaire serait d'accroître la complémentarité du pôle protection de l'enfance des PEP 69, notamment avec l'Internat Social Mauchamp, qui accueille exclusivement des collégiens.



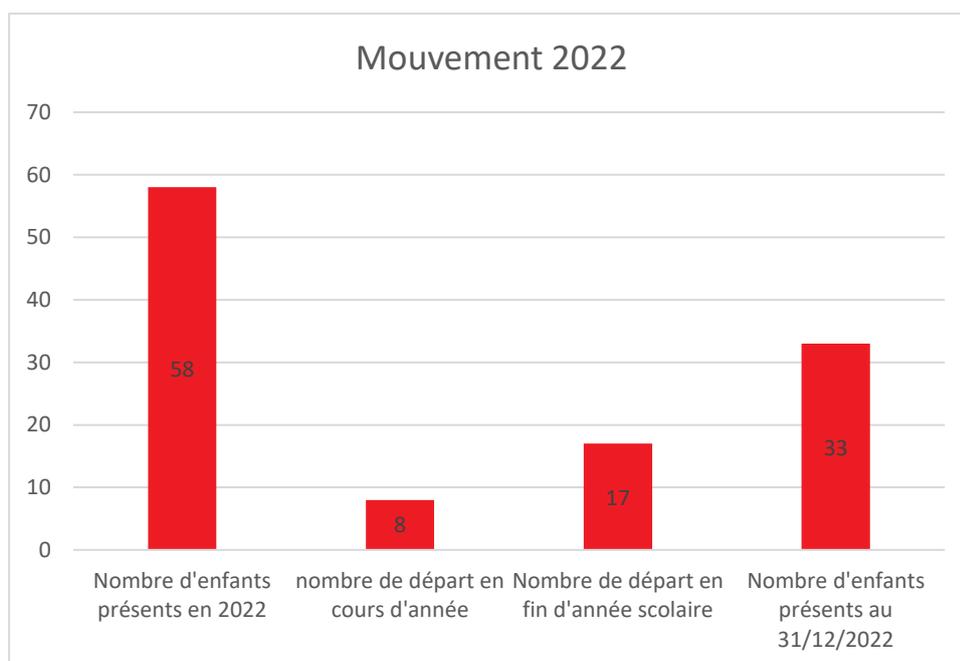
TYPE DE MESURE



La majorité des jeunes accueillis bénéficient de mesures éducatives d'AEA ou d'AEMO, mais comme évoqué lors du bilan de l'exercice précédent, ce critère n'est plus un prérequis indispensable en vue d'un accueil sur la structure.

En effet, l'assouplissement de cette condition d'admissibilité permet de diversifier le champ d'action de la structure et accroître le nombre de potentiels bénéficiaires. En effet, nous sommes passés de 2 enfants sans mesure en 2021 à 7 en 2022.

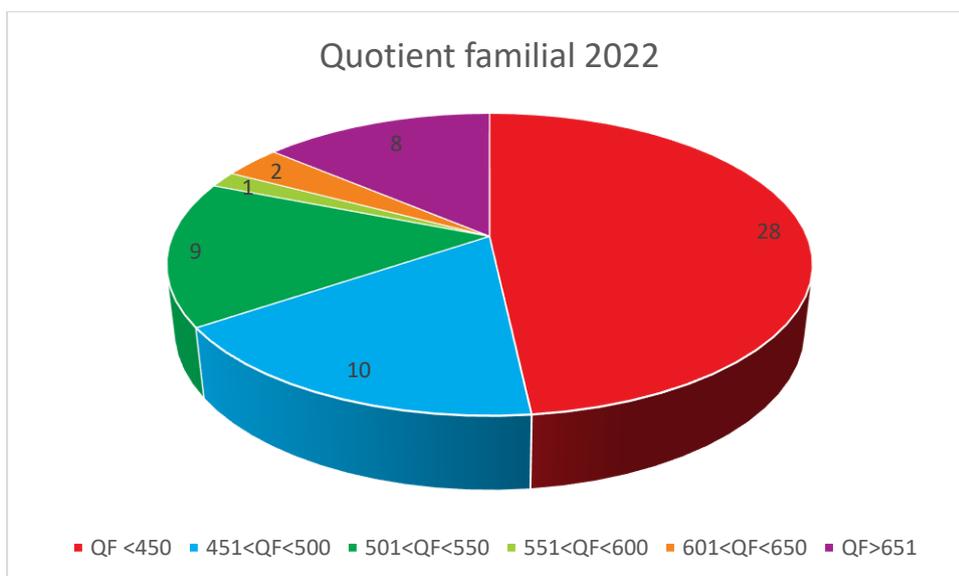
L'établissement peut ainsi répondre à un besoin ponctuel d'accompagnement éducatif, éviter la mise en place d'une mesure éducative lorsque celle-ci n'est pas strictement nécessaire ou encore poursuivre l'intervention lorsque cette mesure prend fin.





2022 confirme la tendance entrevue lors des deux années précédentes, c'est-à-dire la stabilisation de l'effectif des jeunes accueillis. Nous avons procédé à un certain nombre de réadmissions qui ont permis aux équipes éducatives de mener à bien leur action dans la continuité.

En 2022, les départs en dehors de la fin d'année scolaire sont pour la majorité sur décision familiale. Nous n'avons eu à prononcer qu'une seule exclusion



L'ACTIVITE

L'étude de l'effectif de l'année 2022 montre une évolution par rapport aux exercices précédents. En effet, le nombre d'enfants ayant fréquenté l'internat a sensiblement augmenté, passant de 55 en 2021 à 58 en 2022.

Le nombre d'enfants accueillis en cours d'année apporte la preuve que les accueils à l'internat peuvent se faire tout au long de l'année. Ce mode de fonctionnement permet de répondre (dans la mesure des places disponibles) aux demandes qui pourraient apparaître en cours d'année et pousse les groupes à s'adapter en accueillant un nouveau camarade.

Le nombre de réadmissions est resté approximativement le même, traduisant la stabilisation de l'effectif entrevue les années précédentes. En effet en septembre on compte 15 réadmissions, 2 sont sortis des effectifs le premier jour en n'intégrant pas l'internat.

Ces deux désistements ont conduit à commencer l'année à 33 enfants

En effet, on constate également qu'une prise en charge sur plusieurs années reste un levier intéressant pour un certain nombre de jeunes.

DUREE DU SEJOUR

Nombre de jours de présence pour les jeunes ayant quitté l'internat en 2022

Nb de jeunes	nb de jours de présence	Motif de la décision
1	22	décision familiale
1	42	décision familiale
1	42	décision familiale
1	48	Exclusion internat
1	42	décision familiale
1	73	décision familiale
1	109	décision familiale
1	109	fin d'internat
21	1904	TOTAL

NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

Nous avons sur l'année un déficit de 134 journées.

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nb de jours	21	10	23	11	18	22	4	0	22	16	16	13	176
Nb de jeunes	36	36	36	36	36	36	36	0	36	36	36	36	432
Nb de journées théoriques	720	360	828	396	648	792	144	0	792	576	576	468	6.300
Estimation 5% d'absence	684	342	786,6	376,2	615,6	752,4	136,8	0	752,4	547,2	547,2	444,6	5.985
Nb de journées réalisées	671	328	734	330	581	649	186	0	726	502	567	399	5.874

Nous avons réalisé en 2022 : 5874 journées soit un déficit de 111 journées.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES

La famille est partie prenante du « projet internat » pour son enfant. Ce dernier n'est pas un lieu de placement, et la condition sine qua non d'une admission reste l'adhésion du jeune et de sa famille. Les engagements respectifs de l'établissement et des parents sont communiqués dès l'accueil.

La famille est associée à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant, elle est pensée comme un élément socle du dispositif internat social dans une dimension de co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Trois rencontres au minimum sont prévues au cours de l'année, une avant les vacances de la Toussaint, une avant les vacances de Février et une avant les vacances de Pâques. En plus de ces réunions où est abordé le projet personnalisé, des bilans intermédiaires peuvent être effectués à la demande du jeune, de la famille ou de l'équipe éducative.

Le lien se fait aussi régulièrement par téléphone ou par mails. La cohérence des réponses éducatives dépend donc aussi de la qualité de ces échanges. Les familles ont connaissance, dès l'inscription, du règlement de fonctionnement de l'établissement. Les appels téléphoniques entre les familles et les jeunes sont encadrés.

Hormis pour les parents qui ne détiennent pas l'autorité parentale, les informations sur l'accompagnement de leur enfant sont données. La participation des parents est adaptée en respectant les décisions judiciaires. Ils sont invités aux réunions familles décrites ci-dessus. Des aménagements sont possibles en cas par exemple : de conflit entre le jeune et l'un de ses parents, de conflit entre les parents qui partagent pourtant l'Autorité Parentale. La politique de l'internat se base sur la volonté d'impliquer les parents au maximum dans le projet personnalisé de leur enfant, de les rendre acteurs, de les valoriser dans leurs compétences parentales.

L'enjeu de ce partenariat et de ce travail en commun est de trouver une réponse cohérente pour le jeune synonyme pour lui de sécurité et de stabilité. Ce soutien à la parentalité est essentiel dans le dispositif innovant de l'internat social. Les parents restent les interlocuteurs privilégiés des établissements scolaires, ils signent les carnets de correspondance chaque week-end, ils doivent s'assurer que le travail scolaire est réalisé. Ils sont responsables de fournir le matériel nécessaire (internat et écoles) pour leur enfant. Les parents sont aussi mobilisés pour l'orientation de leur enfant que ce soit au niveau scolaire, au niveau du lieu de vie (nouvelle année sur l'internat, autre type d'internat, retour famille).

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

La collaboration avec les travailleurs sociaux (AEA et AEMO) est primordiale pour l'efficacité des prises en charge. Les équipes s'efforcent d'entretenir des contacts réguliers et les retours de nos partenaires sont globalement satisfaisants.

L'internat a développé de nouveaux partenariats répondant au plus près des besoins des enfants :

- Le café intergénérationnel le « Daddys » situé à quelques mètres de l'internat accueille quelques jeunes sur le temps des devoirs. En effet, un lien particulier s'est créé entre certains jeunes et habitués de ce café qui veut mettre la rencontre au centre de son projet social.

D'autres projets en collaboration avec ce café sont en cours de développement

- De même, le partenariat avec la Croix-Blanche (fédération de secourisme) a été reconduit, les jeunes et le personnel de l'internat ont pu profiter de formations telles que l'initiation aux gestes qui sauvent, l'IPS et le PSC1.
- Sur le plan culturel, L'association « Unis-Cité », organise des séances de « ciné-débat » les mardis soirs. À la suite du visionnage d'un film, d'un documentaire, d'une vidéo, les jeunes participent à un temps d'échange sur une thématique définie en amont. Par ce biais ils peuvent dialoguer, expérimenter, argumenter, confronter leurs idées, etc.
- Au niveau associatif, des étudiants de l'Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie pour Déficiants Visuels (IFMKDV) sont intervenus auprès des jeunes de l'internat pour animer des ateliers (sensibilisation à l'addiction aux écrans et problèmes sommeil) et ainsi valider un module de formation.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Les enfants sont accueillis sur deux groupes mixtes constitués en fonction du niveau scolaire :

- Le groupe des plus jeunes accueille les enfants du CP à la 6ème.
- Le groupe des adolescents accueille les enfants de la 5ème à la 3ème.

Les principaux objectifs de l'accompagnement éducatif sont :

- Éduquer au civisme et à la responsabilité.
- Former à travers les enfants et les adultes des personnes responsables, des travailleurs conscients de leurs droits et devoirs, des citoyens éclairés et solidaires.
- Être autonome dans tous les temps du quotidien.

Les mercredis sont l'occasion de mettre en place des activités sportives ou culturelles, mais également d'individualiser les accompagnements du fait du fort taux d'encadrement sur cette journée.

Chaque enfant bénéficie de l'accompagnement d'un référent, garant de l'élaboration et de la mise en œuvre de son projet.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) vise à favoriser l'expression et la participation de l'utilisateur dans la conception et la mise en œuvre du projet qui le concerne. Il constitue à ce titre la clef de voûte de toute démarche éducative entreprise au sein de l'établissement. En effet, il s'agit par le biais de ce document de déterminer des bases et repères communs afin de garantir la mise en œuvre d'un projet adapté à chacun.

L'élaboration du PPA est en somme une formalisation des attentes, demandes et projets du jeune et de sa famille, ainsi que la mise en adéquation du projet éducatif et des objectifs préalablement déterminés. Cependant, il s'agit également du point d'ancrage de la relation entre l'éducateur référent et la personne accompagnée.

Le principe est d'associer les personnes accompagnées et leur entourage aux décisions les concernant, de favoriser autant que possible une démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie, le(s) représentant(s) légal(aux) et l'équipe pluridisciplinaire. L'objectif étant d'apporter des réponses adaptées, personnalisées et évolutives.

Pour ce faire, cette démarche s'articule en plusieurs temps :

- Une première rencontre qui a lieu entre la validation de l'admission et l'accueil. Elle permet à l'éducateur référent de recueillir les attentes et demandes du jeune et de sa famille, mais également d'établir un diagnostic de la situation par le biais d'une grille d'évaluation. Cette dernière, basée sur des items tels que la scolarité, la vie sociale, la vie quotidienne, la santé... permet de croiser les regards et d'établir les bases d'un échange.
- Une phase d'élaboration de l'équipe pluridisciplinaire (adjoint de direction, psychologue et équipe éducative) en réunion, durant laquelle sont déterminés les objectifs et les moyens.
- Des rencontres régulières, a minima à la fin de chaque trimestre, entre le jeune, sa famille, l'éducateur référent et le travailleur social en charge de la mesure éducative. La première a pour objectif d'entériner les modalités d'accueil et d'accompagnement, puis les suivantes servent à les réajuster en cas de nécessité. Le PPA est réévalué et actualisé en fonction des nouvelles données progressivement recueillies ou si l'évolution de la situation l'exige.

Le projet personnalisé est le résultat d'une démarche dynamique, une co-construction basée sur des échanges réguliers, qui vise à adapter les pratiques professionnelles aux personnes accueillies. Il permet aussi de procéder régulièrement à la réévaluation des prises en charge.

L'ORGANISATION INTERNE

Les temps de réunion ont été structurés afin d'en clarifier l'organisation et le contenu. Ils se déclinent de la manière suivante :

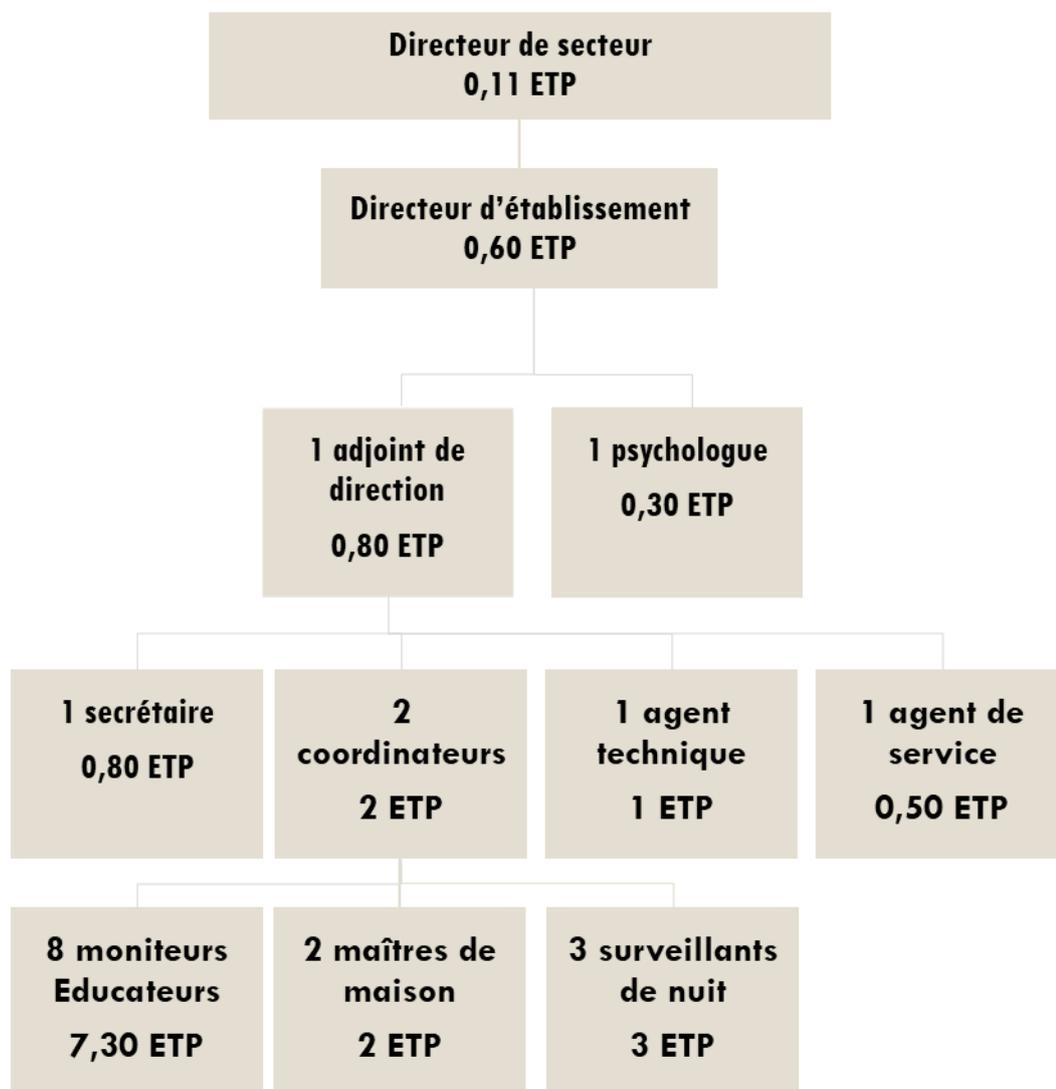
- Réunion institutionnelle de préparation PPA ou réunion clinique: 2 fois 1h/semaine
- Réunion de groupe 2 fois 1h/semaine
- Réunion analyse de la pratique 1h30 /mois/groupe
- Réunion services généraux 1h/semaine

Ce début d'année scolaire s'est fait sous le signe d'une mise au propre des groupes. L'ensemble des salles de vie ont été nettoyées et réinvesties par les groupes. Des investissements ont été engagés sur la literie, l'informatique et le mobilier des groupes.

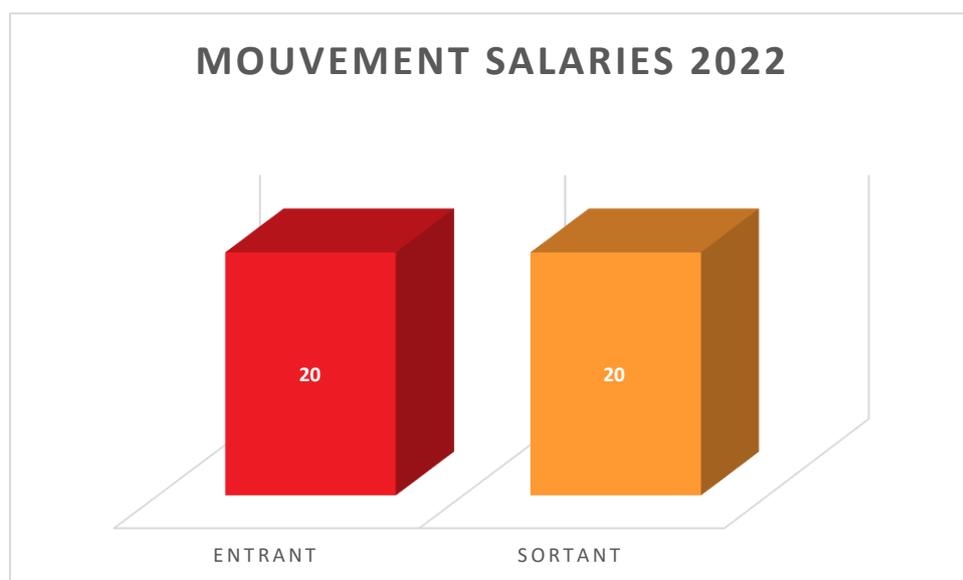
Ces investissements ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ainsi que les conditions de travail des professionnels.

RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANIGRAMME



ARRIVEES / DEPARTS



Comme évoqué en introduction, cette année fut marquée par un mouvement de personnel important.

En 2022 on compte autant d'entrées que de sorties de salariés.

Les 20 entrants représentent 9 CDI et 11 CDD

Les 20 sortants correspondent à 6 démissions, 1 mutation, 2 licenciements et 11 fins de contrats

AJUSTEMENT DES POSTES

Au cours de l'année 2022 le poste d'adjoint de direction est passé de 0,8 ETP à 1 ETP pour pallier l'absence du directeur de dispositif absent à partir de mars 2022.

Le début d'année scolaire 2022 a connu un certain nombre de mouvements du personnel. Le directeur de dispositif protection de l'enfance a quitté l'association et l'adjoint de direction rejoint le siège pour une mission transversale.

Un certain nombre de salariés ont également quitté la structure ou ont été en arrêt maladie longue durée.

Pour faire face à cette période compliquée, l'association fait appel à une direction de transition à partir du 28 août jusqu'à la fin de l'année.

Une de ses missions était de pouvoir organiser et formaliser les outils de travail. Pour la soutenir dans cette démarche, une directrice d'IME de l'association est venue en renfort une fois / Semaine.

Ce duo a permis d'accompagner chaque groupe dans la formalisation de ses outils de travail et l'organisation de son quotidien.

Le remplacement des deux maîtresses de maison a permis la réorganisation et répartitions des postes.

ACTIONS DE FORMATION

Salarié	Intitulé de formation	Organisme	Date	Lieu	
AGOUTOBORDE X.	CAFERUIS (1 ^{ère} année	ENSEIS	26/01/2021 au 31/12/2021	Lyon	Individuelle

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

L'objectif pour une structure expérimentale telle que la nôtre, est dans un premier temps de faire connaître son projet et conforter son activité, puis dans un second de développer les modalités d'intervention auprès des jeunes qui nous sont confiés.

Après avoir consolidé l'effectif puis stabilisé le taux d'occupation de la structure. La mise en place du conseil de la vie sociale (CVS) a jusqu'à présent été reportée en raison du contexte sanitaire. Cette instance, qui vise à associer les usagers et leurs familles au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux, entre pleinement dans les axes de développement de l'établissement.

Le projet de projet d'établissement nous a permis d'établir les bases de l'action conduite, définir nos objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Pour autant, il s'agissait là d'une première étape.

L'innovation reste au cœur de nos préoccupations. Après avoir déterminé les contours de notre intervention, la volonté des acteurs institutionnels est de développer des axes tels que le soutien à la scolarité et le travail avec les familles.

En outre, le fait d'envisager le « pôle protection de l'enfance » comme un ensemble homogène progresse. En effet, l'idée n'est plus de considérer cette entité comme une juxtaposition d'établissements ayant des fonctionnements similaires, mais plutôt comme un dispositif dont chacune des composantes, avec ses spécificités, peut être complémentaire des autres. Ce concept fait écho à la notion de transversalité, à l'idée d'une plate-forme dont les éléments interagissent et se complètent de manière coordonnée.

A ce titre, la procédure d'admission des internats Favre Chazière et Mauchamp a été repensée. Elle s'inscrit désormais dans ce principe de cohérence et de complémentarité, puisque nous nous sommes dotés d'une procédure commune, valable pour les deux structures.

Le principe est de considérer et penser notre intervention de manière plus globale, faire évoluer notre identité, rationaliser les actions menées, mutualiser nos moyens, ressources, idées, projets...

L'équipe a été en grande partie renouvelée au cours de l'année. Nous souhaitons la stabiliser. Un des leviers pour inscrire les professionnels dans la durée est la formation tant individuelle que collective. Nous souhaitons notamment poursuivre le travail autour de la « communication non violente, en 2023.

L'autre levier est l'innovation, la singularité du projet d'accompagnement proposé par l'internat. Ce projet peut mobiliser des professionnels dans une période de forte remise en question des identités professionnelles.

Enfin, en 2023, l'internat Favre comme l'ensemble du dispositif protection de l'enfance va intégrer le projet de santé numérique déployé par l'association. La première brique est le DUI (Dossier Unique de Informatisé) via le dossier Mediateam. L'équipe DSI de l'association a rencontré les équipes afin de présenter les nouveaux outils qui vont être développés au cours de l'année 2023. Un premier temps de travail deux journées a été programmé début 2023 avec les équipes de l'internat Mauchamp pour paramétrer le dossier usager qui sera commun au deux internats.